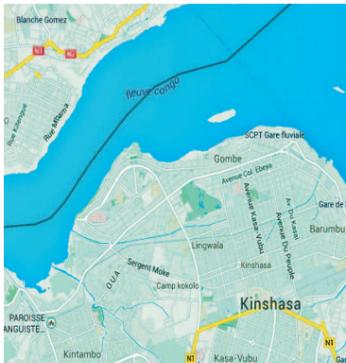


RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3656 - MARDI 14 JANVIER 2020



Alexis Thambwe Mwamba

AFFAIRE ALEXIS THAMBWE MWAMBA

La justice belge se déclare incompétente

La Chambre de mise en accusation de Bruxelles a décidé, le jeudi 9 janvier, que la plainte contre Alexis Thambwe Mwamba pour crimes de guerre et corruption est irrecevable. Les plaignants ont quinze jours, à partir du jour de la décision, pour se pourvoir en cassation. L'actuel président du Sénat congolais et ancien mi-

nistre de la Justice était accusé de crimes de guerre et crime contre l'humanité pour avoir revendiqué, sur les ondes de différents médias en 1998, l'abattage d'un avion en plein vol. Cinquante personnes y avaient été tuées dont quarante-trois civils et sept membres d'équipage.

Page 2

FONCTION PUBLIQUE

L'application de l'impôt professionnel sur les rémunérations fait jaser



Des fonctionnaires lors d'une manifestation à Kinshasa

Les agents et cadres prestant au sein de l'administration publique sollicitent du gouverne-

ment la suppression pure et simple de la retenue sur salaire de 15% au titre de l'impôt pro-

fessionnel sur les rémunérations (IPR) à compter de ce mois de janvier. Une revendication à laquelle le gouvernement semble jusque-là ne pas accorder un grand intérêt. L'ultimatum lancé à l'exécutif national ayant expiré depuis le 10 janvier, l'Intersyndicale de la Fonction publique a annoncé une grève illimitée à partir de ce mardi 14 janvier. Les assignations relatives à l'IPR étant déjà couchées dans la loi des finances 2020, leur application ne pourrait souffrir d'aucune opposition, fait-on savoir à la Direction générale des impôts

Page 3

ISTM/KANANGA

Un pont pour faciliter la mobilité des étudiants



Travaux de construction du pont menant vers l'ISTM Kananga

D'une durée d'un mois sous la conduite de l'ingénieur Crispin Mwamba, la construction de ce pont est évaluée à cinq mille dollars américains. Il s'agit d'une initiative financée totalement sur fonds propres. En effet, l'ouvrage qui mesure dix mètres sur trois est une dotation du Pr Mukandu Basua Babintu, directeur général de cette institution supérieure

d'enseignement médical. Cet ouvrage va pallier les difficultés qu'éprouvent les étudiants de l'Institut supérieur des techniques médicales de Kananga pour accéder au site universitaire. Par manque des voies d'accès, ils sont contraints de traverser régulièrement la rivière, parfois au péril de leur vie, pour atteindre l'université.

Page 4

OBSÈQUES DE ROGER BOTEMBE

L'Académie des beaux-arts publie le programme

À compter du lundi 13 janvier, il faudra attendre encore une semaine avant le début des funérailles de Maître Roger Botembe dont les derniers détails se peaufinent au sein de l'Association congolaise des artistes plasticiens. Néanmoins, il ressort des grandes lignes du programme

publié par l'Académie des beaux-arts de Kinshasa depuis dimanche que la levée de corps interviendra le mardi 21 janvier. L'institution continue d'afficher son deuil à l'aide notamment de la grande banderole noire placée juste au-dessus de son portail d'entrée.

Page 4



Le registre de condoléances ouvert à l'Académie des beaux-arts

AFFAIRE ALEXIS THAMBWE MWAMBA

La justice belge se déclare incompétente pour le jugement

La chambre de mise en accusation de Bruxelles a décidé, le jeudi 9 janvier, que la plainte contre Alexis Thambwe Mwamba pour crimes de guerre et corruption est irrecevable. Les plaignants ont quinze jours, à partir du jour de la décision, pour se pourvoir en cassation.

L'actuel président du Sénat congolais et ancien ministre de la Justice était accusé de crimes de guerre et crime contre l'humanité pour avoir revendiqué, sur les ondes de différents médias en 1998, l'abat-tage d'un avion en plein vol. « Nous avons toujours dit qu'il n'y avait pas un seul élément de preuve ni aucune sorte de preuve de culpabilité dans cette poursuite. Tout cela a commencé sur la base d'une plainte ciblée, mais très vague », a déclaré Laurent Kennes, avocat de Thambwe Mwamba à l'agence Belga. En outre, Laurent Kennes a plaidé l'incompétence pour ces crimes du fait du manque de liens entre les faits, Alexis Thambwe Mwamba et la Belgique.

Le tribunal s'est également déclaré incompétent pour juger une autre plainte déposée par l'organisation anti-corruption congolaise Licof, alléguant un détournement de fonds publics, la corruption, le blanchiment d'argent et la contrefaçon. En octobre dernier, le parquet fédéral belge avait demandé l'irrecevabilité des poursuites - l'impossibilité de poursuivre, de juger, éventuellement de condamner - en Belgique Alexis Thambwe Mwamba dans le dossier de l'attentat d'un Boeing 727 de la compagnie Congo Airlines, abattu le 18 octobre 1998 en RDC au décollage de Kindu. Cinquante personnes y avaient été tuées dont quarante-trois civils, essentiellement des femmes et des enfants, et sept membres d'équipage.

À l'époque, Thambwe Mwamba était un des responsables du

RCD-Goma et avait revendiqué cet attentat sur les ondes de différents médias. Ce dernier a toujours déclaré qu'il n'était que le porte-parole de ce mouvement rebelle et qu'il n'avait pas de réelles responsabilités opérationnelles. Mais Maître Alexis Deswaeff, l'avocat des plaignants a plaidé le fait qu'Alexis-Thambwe Mwamba dispose d'at-taches suffisantes avec la Belgique, où il dispose de biens immobiliers, voitures, d'un titre de séjour illimité, que son épouse et ses deux filles ont la nationalité belge, qu'il y effectue des visites régulières, etc. Maître Deswaeff avait plaidé la notion "d'absence temporaire" reconnaissant Thambwe Mwamba était, pour l'instant, moins présent en Belgique vu ses responsabilités en RDC mais que tous les éléments qui le relient en Belgique sont toujours d'actualité. Mais la justice belge n'a pas retenu l'argument « d'absence temporaire » avancé par l'avocat.

En octobre dernier, le parquet fédéral belge avait déjà estimé que les critères de compétence en matière de crime de droit international humanitaire, crime contre l'humanité et crime de guerre (article 136 ter et quater du code pénal), commis à l'étranger, nécessitent que la personne poursuivie réside effectivement et réellement sur le sol belge. Selon le parquet fédéral, Alexis Thambwe Mwamba, est certes domiciliée à Uccle (Commune de Bruxelles), mais l'enquête du juge d'instruction Claise a montré que cette domiciliation ne correspond pas à la résidence principale réelle d'Alexis Thambwe Mwamba. Ce dernier a répondu à la police belge qu'il ne se rend que deux à trois fois par an en Belgique, principalement pour " des examens médicaux ou des vacances ». Ainsi, pour le parquet fédéral, « la condition de résidence effective sur le sol belge requise pour pouvoir exercer en Belgique l'action publique du chef de crimes de droit humanitaire commis en RDC n'est pas



Alexis Thambwe Mwamba

remplie ». Le parquet fédéral de Belgique avait donc estimé que la justice belge n'est pas compétente dans ce dossier.

Rappel des faits

Le 18 octobre 1998, un Boeing 727 de Congo Airlines avait été abattu en plein ciel par un missile, aux abords de Kindu, lors de la rébellion opposant le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et les troupes loyalistes sous la présidence de Laurent-Désiré Kabila. L'avion avait cinquante personnes à bord (quarante-trois civils, essentiellement des femmes et des enfants, et sept membres d'équipage).

Le lendemain, Alexis Thambwe Mwamba, qui était alors porte-parole du RCD, revendiquait sur les ondes l'attaque contre cet avion et justifiait le tir du missile, un Sam 7, par le fait que l'appareil était sur le point d'atterrir à Kindu avec des militaires pro-Kabila à son bord. « Nous avons des informations précises que les renforts venant de Kinshasa arrivaient à Kindu par un avion civil », avait déclaré l'actuel président du Sénat de la RDC. Une version immédiatement démentie par de nombreux témoins, pour qui l'avion avait décollé

de Kindu avec des civils qui cherchaient à fuir les combats.

En juin 2017, le juge Michel Claise avait été désigné par le parquet de Bruxelles pour se charger de l'instruction du dossier visant Alexis Thambwe Mwamba, alors ministre de la Justice de la RDC. L'ouverture du dossier était consécutive à une plainte pour crime contre l'humanité, introduite en 2017 par l'avocat Alexis Deswaef, pour le compte des familles des victimes. « La plainte porte aussi sur des détournements de biens publics, un volet du dossier dans lequel le nom de la fille du ministre est également mentionné. La plainte a été déposée par plusieurs familles de victimes du crash », indiquait "La Libre Belgique". « C'est Alexis Thambwe Mwamba qui a revendiqué, avec une certaine fierté, ce crime. Il est le seul à être domicilié en Belgique, où il a sa résidence principale et dispose d'un titre de séjour illimité depuis 1996. Au regard de notre droit, la justice belge est donc compétente », estimait Me Alexis Deswaef, avocat des parties civiles dans ce dossier, selon des propos rapportés par "Jeune Afrique". D'après l'avocat, cité par "La Libre Belgique", Alexis

Thambwe Mwamba était résident en Belgique au moment des faits. Aujourd'hui, il dispose d'une carte de séjour permanent, ses enfants et son épouse sont Belges. Il s'est présenté à la commune d'Uccle le 20 novembre 2017 pour renouveler cette carte de séjour.

Audition d'Alexis Thambwe Mwamba

Le 4 septembre 2018, Alexis Thambwe Mwamba avait été auditionné pendant quatre heures (de 9h à 13h) par la justice belge. A en croire un communiqué publié à l'époque par son avocat belge, Me Laurent Kennes, l'ancien ministre de la Justice de la RDC avait lui-même sollicité d'être entendu le plus rapidement possible par les autorités belges et avait répondu à toutes les questions qui lui avaient été posées et avait proposé son entière collaboration. En outre, d'après ce communiqué, Alexis Thambwe Mwamba s'était défendu de tout rôle dans le crash de l'avion. « Il était responsable des relations extérieures et a été informé après le crash de celui-ci. Il n'a posé aucun acte en lien avec cet événement dramatique », expliquait le communiqué.

Patrick Ndungidi

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service)

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengutu Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

MICRO-FINANCE

Un début d'année difficile pour les Coopec

La Banque centrale du Congo (BCC) a frappé fort en retirant des agréments à dix Coopératives d'épargne et de crédit (Coopec) à Kinshasa et dans quatre provinces de la RDC.

Le communiqué officiel de l'autorité monétaire rédigé en exécution de l'article 41 de la Loi n°11/020 du 15 septembre 2011, qui fixe les règles relatives à la microfinance, est très clair sur le dossier brûlant du retrait des agréments à dix institutions. Si l'on sait l'importance de ces structures dans certaines parties du territoire national, dont le Kivu par exemple, cette nouvelle a fait effectivement l'effet d'une bombe.

Globalement, le document parle de retrait d'agréments accordés à quelques institutions du système financier décentralisé : trois dans le Sud-Kivu, deux dans le

Nord-Kivu, deux dans le Kongo central, un au Sankuru et deux à Kinshasa. La BCC a procédé également à la mise en place des comités chargés de la liquidation de ces institutions. Il s'agit du cabinet Gestion, études, audit et conseils pour le Sud-Kivu, du cabinet Consultancy development and business organisation pour le Nord-Kivu, de deux cabinets pour le Kongo central (Cabinet d'audit et d'expertises comptables et cabinet HNK Consulting SARL), du Bureau d'études et de services pour le Sankuru et enfin du cabinet HNK Consulting SARL pour Kinshasa.

Les établissements de crédit dissouts depuis le 6 janvier 2020 ne peuvent plus opérer en RDC. Comme l'explique la BCC, le public est invité à ne plus s'adresser à ceux-ci. Par ailleurs, les épargnants inquiets pourront contacter directement les liquidateurs dans un délai

de dixante jours pour les résidents et cent vingt jours pour les non-résidents. Cette énième mesure de liquidation frappant des établissements de crédit remet sur la table la question du contrôle dans ce secteur pourtant névralgique au regard des montants brassés. Beaucoup d'études ont fait état du peu de scrupules des animateurs de ces structures qui jouent impunément avec l'argent de leurs clients. Beaucoup parmi elles n'ont pas pris de bonnes stratégies pour faire face à la crise qui a frappé ce secteur. Même si la mesure de retrait d'agrément paraît salutaire pour remettre un certain ordre, elle ne peut qu'inquiéter davantage les clients et remettre en question des années de travail pour recréer la confiance.

Laurent Essolomwa

SITUATION DANS LES PRISONS DE LA RDC

La FBCP interpelle la députée Christelle Vuanga

L'ONG attend de la présidente de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale congolaise son intervention personnelle afin d'améliorer cette situation et mettre ainsi fin aux morts quotidiennes en continu enregistrées depuis un certain temps dans ces institutions carcérales.

Dans un message du 13 janvier, la Fondation Bill-Clinton pour la paix, par son président Emmanuel Adu Cole, a appelé la présidente de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale congolaise, Christelle Vuanga, à intervenir pour mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme constatées à travers le pays. « Les morts à l'est du pays et les prisonniers qui sont en train de mourir sont tous des êtres humains », a rappelé Emmanuel Adu Cole, qui se demande si cette députée « n'est pas contaminée par un virus du pouvoir ». Dans ce message, le président de la FBCP, qui se proclame élève de « l'université de feu Etienne Tshisekedi wa Mulumba », dit à la députée Christelle Vuanga que toute la nation congolaise et l'opinion internationale attend sa réaction, en tant que présidente de la Commission des droits de l'homme à la chambre basse du Parlement.

Des morts quotidiennes en continu La FBCP continue à alerter l'opinion tant nationale qu'internationale sur des morts quotidiennes des prisonniers dans les institutions carcérales du pays à cause de la carence en nourriture et en médicaments, ajoutée à la promiscuité dans ces lieux de détention.

Pour cette ONG de défense des droits de l'homme, cette situation trouve sa base depuis le pouvoir passé et continue à être entretenue par l'inaction des autorités actuelles. « Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) et le Front commun pour le Congo (FCC) ne peuvent se frotter les mains parce que ce sont eux qui sont à la base de toute cette situation », a fait constater cette association qui dit ne pas comprendre que



Le président de la FBCP, Emmanuel Adu Cole/Adiac

les ministres de la Justice, des Droits humains, des Affaires humanitaires et des Finances, tous du PPRD et du FCC puissent rester silencieux devant ces prisonniers qui sont en train de mourir. Cela, a souligné la FBCP, est inacceptable pour les défenseurs des droits de l'homme. « S'il vous plaît, si vous ne faites rien aujourd'hui peut-être lorsque la RDC deviendra un Etat de droit, ça sera votre tour », a-t-elle avisé, en notant qu'il est inconcevable que l'on prive la liberté à quelqu'un sans prise en charge.

La FBCP, qui rappelle les résolutions des états généraux de la magistrature de 2014, dit également aux magistrats qui « utilisent les prisons comme leurs dépôts » que tout tombe sur eux si rien ne marche dans la magistrature. Appelant enfin les politiciens à abandonner leurs jeux politiques qui n'avancent pas le pays, la FBCP leur demande aussi de prendre leurs responsabilités pour résoudre les problèmes des prisonniers avant qu'il ne soit trop tard.

Des actes contraires aux enseignements d'Etienne Tshisekedi Face à la situation politique et des droits de l'homme actuelle, Emmanuel Adu Cole relève une adéquation avec les enseignements de feu Etienne Tshisekedi. « Aujourd'hui, je donne raison à notre professeur, le Dr Etienne Tshisekedi wa Mulumba, qui, de son vivant, disait que

depuis l'indépendance en 1960, la RDC n'a jamais été un Etat de droit », a souligné le président de la FBCP, qui regrette que le fils de son professeur ait des difficultés pour instaurer un Etat de droit en RDC. Dans le cadre de ces enseignements reçus du leader maximo, Emmanuel Adu Cole exhorte le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, à mettre en pratique les différents slogans ou crédos qui ont jalonné la lutte menée par le sphinx de Limete et son parti politique pendant plus de trois décennies. Il s'agit, selon le président de la FBCP de « Tolérance zéro » et « Le peuple d'abord », qui vont s'ajouter à la réforme de la justice, de la police et de l'armée ainsi que de certaines institutions de la République dont l'administration publique, la Commission électorale nationale indépendante, la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, etc. Cet activiste des droits de l'homme recommande également au président de la République d'envisager la dissolution de l'Assemblée nationale. « Sinon, il est en train d'exposer le peuple congolais à la mort et sans espoir d'avenir », a indiqué la FBCP.

Lucien Dianzenza

FONCTION PUBLIQUE

L'application de l'impôt professionnel sur les rémunérations fait jaser

Les agents et cadres prestant au sein de l'administration publique sollicitent la suppression pure et simple de la retenue sur salaire de 15% au titre de l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) à compter de ce mois de janvier. Une revendication à laquelle le gouvernement semble ne pas accorder un grand intérêt.

Un malaise couve au sein de l'administration publique. L'IPR auquel sont astreints les fonctionnaires de l'Etat serait à la base de la grogne qui s'observe depuis quelque temps à la Fonction publique. Ce régime fiscal, quoique déjà adopté au Parlement et figurant dans la loi des finances 2020, n'est pas du goût des fonctionnaires qui le juge excessif et inopportun. Toutes ou presque les catégories socioprofessionnelles émergeant du budget de l'Etat (magistrats, médecins, professeurs etc) - excepté les policiers et les militaires - boudent l'application de l'IPR sur leur maigre salaire. L'Intersyndicale de la Fonction publique était montée au créneau la semaine dernière pour interpeller le gouvernement au sujet de cette revendication, sans succès.

Depuis le vendredi 10 janvier, l'ultimatum lancé au gouvernement par les représentants des travailleurs prestant au sein de l'administration a expiré sans que l'Exécutif national n'apporte un brin de solution à leur

principale revendication, à savoir la suppression pure et simple de la retenue sur salaire de quinze pour cent au titre de l'IPR, à compter de ce mois de janvier. Face à ce qu'ils considèrent comme un mépris, ou mieux une indifférence de la part du gouvernement, l'Intersyndicale de la Fonction publique a promis de renforcer la pression dans l'espoir d'obtenir gain de cause.

Il est, d'ores et déjà, annoncé une grève illimitée à partir de ce mardi 14 janvier. Agents et fonctionnaires de l'administration publique sont tenus de se rencontrer désormais à la Place Golgotha (esplanade du ministère de la Fonction publique situé dans la Gombe) pour manifester pacifiquement et ce, tous les jours, jusqu'à ce que le gouvernement ait accédé à la requête de l'Intersyndicale. Magistrats, médecins, professeurs d'université et toutes les autres catégories socioprofessionnelles émergeant du budget de l'Etat soutiennent l'initiative et entendent aller jusqu'au bout de leur logique contestataire.

Cependant, à la Direction générale des impôts (DGI), la quiétude reste de mise. Les assignations relatives à l'IPR étant déjà couchées dans la loi de Finances 2020, leur application ne pourrait souffrir d'aucune opposition, fait-on savoir. Dossier à suivre.

Alain Diasso



Une manifestation des fonctionnaires de l'Etat à Kinshasa

ISTM/KANANGA

Construction d'un pont pour faciliter la mobilité des étudiants

L'ouvrage mesurant dix mètres sur trois est une dotation du Pr Mukandu Basua Babintu, directeur général de cette institution supérieure d'enseignement médical.

D'une durée d'un mois sous la conduite de l'ingénieur Crispin Mwamba, la construction de ce pont est évaluée à cinq mille dollars américains. Il s'agit d'une initiative financée totalement sur fonds propres du Pr Mukandu.

La construction de ce pont est saluée par les étudiants qui éprouvent d'énormes difficultés pour accéder au site universitaire. Par manque de voie d'accessibilité, 90 % des étudiants, enseignants et personnels sur un total de cinq mille que compte l'Institut supérieur des techniques médicales de Kananga traversent par la rivière, des fois au péril de leur vie, pour atteindre le site universitaire.

Plus d'une fois, explique le



les travaux de construction du pont menant vers l'ISTM/Kananga, les étudiants ont été sauvés de justesse de noyade dans cette rivière après avoir glissé sur la passerelle de fortune en bois érigée sur cette rivière. «Les enseignants et

«Les enseignants et étudiants y glissent constamment perdant ainsi les syllabus, les documents académiques et notes des cours surtout après la pluie»

cessibilité des étudiants et enseignants au site universitaire, le Pr Mukandu fait savoir que la construction de ce pont contribue non seulement au bien-être de la population des quartiers oasis et Tubuluku mais aussi il apporte un appui à la lutte contre les inégalités et la vulnérabilité prônée par le gouverneur du Kasai central, Martin Kabuya Kabitanga. En sus de la construction du pont, le DG de l'ISTM/Kananga nourrit bien d'autres projets qu'il compte matérialiser dans un bref délai, notamment la construction des homes des étudiants et l'amphithéâtre, l'asphaltage de la route me-

nant vers le site universitaire, l'acquisition des bus pour le transport des étudiants. Pour relever ce défi, le Pr Mukandu compte sur la contribution des personnes de bonne volonté d'où son plaidoyer : « Tout ceci exige de gros moyens financiers. Raison pour laquelle nous sollicitons l'implication des hommes et des femmes de bonne volonté pour nous apporter leur appui afin de concrétiser tous ces projets au grand bénéfice des étudiants et de la population Kanangaise en général... »

Blandine Lusimana

OBSÈQUES DE ROGER BOTEMBE

L'Académie des beaux-arts publie le programme

À la suite de l'annonce faite le dimanche 12 janvier de l'arrivée de la dépouille mortelle de l'éminent peintre à Kinshasa, la levée de corps de la morgue de l'hôpital du Cinquantenaire est prévue pour le mardi 21 janvier à midi.

À compter du lundi 13 janvier, il faudra attendre encore une semaine avant le début des funérailles de Maître Roger Botembe dont les derniers détails se peaufinent au sein de l'Association congolaise des artistes plasticiens (Acap). Néanmoins, il ressort des grandes lignes du programme publié par l'Académie des beaux-arts de Kinshasa (ABA) depuis dimanche que la levée de corps interviendra le mardi 21 janvier. L'institution continue d'afficher son deuil à l'aide notamment de la grande banderole noire placée juste au-dessus de son portail d'entrée.

En attendant les détails qui seront livrés dans les heures à venir, il faut retenir que le cortège funèbre fera une halte à l'Académie des beaux-arts en quittant l'hôpital du Cinquantenaire. Une séance d'hommages académiques y est prévue. Comme à l'accoutumée en pareilles circonstances, une cérémonie sera organisée en



Le registre de condoléances ouvert à l'Académie des beaux-arts

l'honneur du disparu. Il convient de rappeler que feu Maître Roger Botembe Mimbayi Lita y enseignait jusqu'à sa mort. Il était professeur associé et portait le titre de chef de section arts plastiques. De l'ABA, le cortège funèbre se rendra à la salle Kin Miséricorde située sur l'avenue Monseigneur Shaumba où sera exposée la dépouille mortelle et se tiendra la veillée mortuaire. L'inhumation, quant à elle, interviendra le mercredi 22 janvier au cimetière familial situé à Kimpoko dans la commune périphérique de la Nsele.

Par ailleurs, fait savoir l'ABA, en attendant le lancement du programme des obsèques un registre de condoléances est ouvert où des hommages peuvent être déjà rendus à la mémoire de Roger Botembe. Accessible tous les jours ouvrables, le document placé dans les jardins en face du bâtiment administratif se remplit au fil des jours. Des messages de sympathie y sont écrits par les artistes et autres amateurs d'arts qui ont connu l'illustre peintre disparu à tout juste soixante ans.

Nioni Masela

LIBERTÉ DE LA PRESSE

FFJ désapprouve l'agression d'une journaliste à l'Est

L'ONG, qui condamne l'agression de la journaliste, appelle également les autorités à sanctionner les coupables conformément à la loi.

L'organisation de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information, Freedom for journalist (FFJ), s'est dite vivement préoccupée par l'agression, le 9 janvier, d'Alice Kapisa, journaliste et directrice de Radio communautaire Salama, émettant à Salama, une localité située à 300 km de Goma, dans la province du Nord-Kivu. Citant son correspondant dans la région, FFJ indique que Kapisa revenait du service à 19 heures lorsqu'elle a été interceptée par

deux hommes armés, visiblement embusqués, qui l'ont brutalement tenue en respect et se sont mis immédiatement à la tabasser. Elle s'en est tirée, rappelle cette ONG, avec d'énormes lésions sur le visage.

Notant qu'Alice Kapisa a été transférée au centre de santé Mahamba pour des soins, FFJ admet également que ses bourreaux avaient été arrêtés et avaient avoué avoir agi sur ordre dans le but de lui ôter la vie. L'ONG, qui déplore l'agression de la journaliste, appelle également les autorités à sanctionner les coupables conformément à la loi.

Lucien Dianzenza

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le FMI exige du gouvernement plus de réformes

Les recommandations du Fonds monétaire international ont été formulées lors de l'analyse des perspectives économiques du pays le 6 janvier à Bangui.

« Les performances économiques en Centrafrique étaient bonnes en 2019 selon le Fonds monétaire international (FMI). Cependant, le gouvernement doit engager des réformes structurelles pour l'année 2020 », a indiqué le représentant résident du FMI, Victor Davies.

Pour améliorer ses performances économiques cette année, quelques points importants constituent pour le FMI des réformes à engager, notamment la lutte contre l'insécurité, la corruption et les réformes visant à augmenter le niveau des recettes de l'Etat.

« La situation économique centrafricaine a beaucoup évolué. On est passé d'un taux de croissance négatif ces dernières années, mais maintenant, le taux de croissance se situe aux alentours de 4,5%. Donc il y a eu de progrès », a souligné Victor Davies. Pour le représentant résident, le

gouvernement centrafricain doit s'engager sur la voie de réformes pour atteindre un bon niveau de croissance afin d'améliorer ses recettes intérieures.

« Le niveau des recettes intérieures reste très faible. Il faut faire davantage et l'augmenter. Il faut poursuivre le processus de paix et consolider la paix pour que le gouvernement redéploye sur toute l'étendue du territoire », a-t-il souhaité ajoutant que « Le niveau des recettes se situe pour le moment aux alentours de 10% de PIB alors que dans les autres pays africains, la moyenne est de 20% de PIB ». Par ailleurs, le ministre centrafricain des finances, Henri Marie Dondra a affiché son optimisme et compte sur les atouts qu'offre son pays. « En faisant une rétrospective entre les années 2017-2018, le score de la République Centrafricaine est passé de 2,5 à 2,6

points au regard de l'indicateur CPIA, alors que la moyenne en Afrique au sud du Sahara se situe à 3.1 points », a-t-il fait savoir. Il a, en outre, précisé que « vous pouvez constater sans doute que cette progression est très lente compte tenu des difficultés de la mise en œuvre des actions des différentes composantes de cet indicateur ayant trait à la gestion économique, aux politiques structurelles, aux politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité et enfin, à la gestion des institutions du secteur public ».

L'évaluation des performances économiques de la RCA fait suite à l'adoption de la loi des finances pour l'exercice 2020 et le passage, à Washington, du président Faustin Archange Touadera devant les institutions de Bretton Woods.

Yvette Reine Nzaba

Michel Djotodia de retour au pays

L'ancien président de la première transition, Michel Am-Nondroko Djotodia, est rentré le 10 janvier au bercail, après six ans d'exil.

Michel Am-Nondroko Djotodia avait été destitué en janvier 2014, après sa convocation à Ndjamena par Idriss Deby Itno, alors président en exercice de la CEEAC. Très symboliquement, le tombeur de François Bozize, en mars 2013, s'était rendu volontairement en exil au Bénin, son pays d'adoption, où il était déjà installé pour reprendre ses affaires. N'ayant pas de sanction particulière, il pouvait voyager à sa guise, comme récemment au Niger, où il s'est entretenu avec Mahamadou Issoufou.

Plusieurs émissaires du président Touadera s'étaient rendus à Cotonou pour presser Michel Am-Nondroko Djotodia de revenir à Bangui. Son retour était devenu une priorité pour contrer l'influence grandissante de François Bozizé. Les deux anciens chefs de l'État ont déclaré que s'ils sont de retour à Bangui, c'est uniquement pour promouvoir la paix. En début 2015, ils avaient dirigé les délégations de l'ex-Seleka, pour l'un, et des anti-balaka, pour l'autre.

François Bozizé était en exil en Ouganda toujours sous la menace d'un mandat d'arrêt international, émis par les autorités centrafricaines de la seconde transition, présidée par Catherine Samba-Panza. Il est encore sous sanction onusienne et des Etats-Unis d'Amérique concernant le gel de ses avoirs et l'interdiction de voyager.

Y.R.Nz.

Lancement officiel des travaux de l'Institut supérieur d'agronomie d'Afrique centrale

Le président centrafricain, Faustin Archange Touadera, a procédé, le 11 janvier, à la pose de la première pierre.

L'Institut supérieur d'agronomie est un démembrement de l'Université catholique d'Afrique centrale, en République centrafricaine. Le coût des travaux s'élève à hauteur de douze milliards FCFA sur financement de la conférence épiscopale italienne. C'est un atout pour le pays en ce qui concerne les nouvelles techniques agricoles pour l'émergence de l'agriculture du pays. Le professeur Richard Filakota a souligné que l'institut sera le lieu idéal pour former les jeunes capables d'œuvrer pour le relèvement économique de la sous-région. « L'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC), c'est elle qui a donné naissance à l'Institut supérieur d'agriculture d'Afrique centrale. Elle a pour mission la formation intégrale des jeunes hommes et femmes capables d'œuvrer pour la renaissance sociale et économique politique morale et spirituelle du continent africain », a-t-il dit. Selon Monseigneur Nestor Nongo Azagbia évêque du diocèse de Bossangoa et président de la Conférence épiscopale centrafricaine, l'institut aura quatre missions principales, « en tant qu'université privée Catholique à but non lucratif mais d'utilité publique, l'Institut supérieur d'agronomie d'Afrique centrale a pour mission et ambition de répondre à quatre vocations : former, moderniser l'agriculture en zone CEMAC, accroître sa productivité et promouvoir une nouvelle génération d'agriculteurs tournée essentiellement vers l'entrepreneuriat et l'agrobusiness ».

Pour le président de la République, le gouvernement centrafricain s'engage résolument dans la voie du développement durable avec cette université. « L'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim pour amorcer ces dynamiques transformatives et sectorielles avec des résultats probants, le gouvernement ne ménage aucun effort en vue de renforcer la gestion et la diversification de son économie de manière à mettre nettement en valeur ses immenses ressources naturelles pédo-logiques à même de permettre à la République centrafricaine de résoudre ces problèmes elle-même », a précisé Faustin Archange Touadera.

Le site attribué par le gouvernement pour le projet de construction de l'ISAAC est situé dans la concession de l'ex-OROSTOM au PK 10 route de Damara. La mise en œuvre du projet d'implantation en RCA de l'Institut supérieur d'agronomie est née d'une réponse aux besoins de diversification et de transformation de ressources naturelles sur laquelle repose l'économie de la plupart des pays du continent.

Y.R.Nz.

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE
DU 13 AU 18 JANVIER

MARDI 14 JANVIER
11H00 EMISSION : SHOW TIME
18H30 CINE-CLUB : MADAME HYDE

MERCREDI 15 JANVIER
19H00 MERCREDI A LA CAFET' : DU'PARIS (GUER2MO & SAVHANA)

JEUDI 16 JANVIER
15H00 CLUB DE LECTURE ET D'ECRITURE : "LE VENTRE DE PARIS" D'EMILE ZOLA

VENDREDI 17 JANVIER
19H00 EMISSION RADIO CABARET : NANCY M.

SAMEDI 18 JANVIER
10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE ET RENCONTRES DE SCRABBLE)
12H00 BRADERIE DE LIVRES
15H00 NUIT DE LA LECTURE : LES OISEAUX DE LA BASSECOUR ONT VENDU LA POULE AUX YEUX D'OR
19H00 DANSE : HOMMAGE A COGNES MAYOUKOU



SOIRÉE COGNÈS MAYOUKOU
UNE SOIRÉE EXCLUSIVEMENT FEMININE !

ENTRÉE LIBRE

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur www.institutfrancais-congo.com

CRISE LIBYENNE

Une réunion du comité de haut niveau de l'UA prévue à Brazzaville

La rencontre se tiendra, le 25 janvier, et sera l'occasion de discuter des moyens de mettre un terme aux affrontements et autres ingérences étrangères dans le conflit qui déchire la Libye.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, dont le pays dirige le comité de haut de l'Union africaine (UA) pour la Libye, effectue présentement un périple dans plusieurs capitales africaines en vue de mener les consultations préparatoires aux assises convoquées par le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso. Le 11 janvier, Jean-Claude Gakosso a remis au président algérien, Abdelmadjid Tebboun, une invitation de son homologue congolais pour qu'il assiste à la réunion de Brazzaville, selon un communiqué de la présidence algérienne.

Au cours de sa rencontre avec le commissaire à la paix et à la sécurité de l'organisation continentale, Smail Chergui, le 9 janvier à Addis-Abeba, en Ethiopie, première étape de la tournée de la délégation congolaise, il avait été procédé à une analyse globale de la situation qui prévaut en Libye. « Le commissaire à la paix et le

ministre des Affaires étrangères ont mentionné la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, le strict respect de l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur les armes en Libye, et soulignent l'impératif de mettre fin à toutes les interférences extérieures dans ce pays qui compliquent la situation et retardent la promotion politique entre Libyens à cette crise », indique un communiqué.

« L'Union africaine réitère une nouvelle fois sa conviction qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit et réaffirme sa disponibilité toute naturelle à accompagner les parties libyennes sur la voie du dialogue et de la réconciliation nationale », prévient l'organisation panafricaine.

Le chef de l'Etat congolais a plaidé, le 6 janvier, dans la capitale congolaise, pour que l'Afrique ne soit pas marginalisée dans la résolution de la crise libyenne, qualifiant d'« inefficace » tout règle-

ment qui ne tiendrait pas compte du continent. Estimant que « toute stratégie de règlement de la crise libyenne tendant à marginaliser le continent africain pourrait se révéler complètement inefficace et contreproductive », Denis Sassou N'Guesso a dit que cela était possible pour la simple raison que « la Libye est un pays africain » et que « les victimes du conflit libyen sont essentiellement en Afrique. »

La réunion du comité de haut niveau sur la Libye va intervenir au moment où la Turquie tente de s'ingérer dans la crise libyenne en dépêchant des mercenaires et troupes turques en Libye. En proie à des luttes d'influence, la Libye est plongée dans le chaos depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011. Deux autorités se disputent son contrôle : le GNA reconnu par l'ONU et le pouvoir de l'est ayant un gouvernement et un parlement acquis au maréchal Khalifa Haftar.

Nestor N'Gampoula

Moscou évoque du progrès dans les discussions entre les principaux protagonistes

Un « certain progrès » a été obtenu, le 13 janvier, à l'issue de négociations dans la capitale russe destinées à signer un accord formel de cessez-le-feu en Libye entre les deux chefs belligérants, a annoncé le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov.

Les négociations impliquant les délégations entre les deux camps, qui ont duré environ sept heures, ont été chapeautées par les ministres turcs des Affaires étrangères et de la Défense, Mevlut Cavusoglu et Hulusi Akar, et leurs homologues russes, Sergueï Lavrov et Sergueï Choïgou.

Aucune rencontre physique entre le chef du gouvernement libyen reconnu par l'ONU (GNA), Fayez al-Sarraj, et l'homme

fort de l'Est, le maréchal Khalifa Haftar, arrivés tous les deux à Moscou, n'a cependant eu lieu, selon le président du Conseil d'Etat libyen (l'équivalent d'un Sénat) basé à Tripoli, Khaled al-Mechri.

« Un certain progrès a été obtenu »

« Un certain progrès a été obtenu », s'est félicité le chef de la diplomatie russe, lors d'une conférence de presse avec son homologue turc, à l'issue de négociations.

Fayez al-Sarraj a mis sa signature sur l'accord, alors que le maréchal Khalifa Haftar a demandé « un peu de temps supplémentaire jusqu'au matin » pour réfléchir, a-t-il précisé. Khalifa Haftar considère ce document « de manière positive », a toutefois affirmé Sergueï Lavrov.

N.N'G. et AFP

AVIS DE RECRUTEMENT

Le groupe Yannick recherche :

- un agent de sécurité ;
- un comptable ;
- un maitre-chien ;
- un chauffeur moto et Véhicule ;
- Et un(e) Secretair (e).

La date limite des Dossiers est fixée pour le jeudi 16/01/2020.

Adresse : 2549 avenue Charles de Foucault, quartier Cq 31 en face de l'hôtel Marina.

Tel : 06 402 81 81.

REMERCIEMENTS

Les enfants Kamba et petits-fils vous adressent leurs sincères remerciements, pour le soutien multiforme, suite au décès de leur maman et grand-mère, Mme Kamba née Ngala Pangu, décédée le 29 novembre 2019 à Pointe-Noire. Une messe d'action de grâce au seigneur sera dite ce dimanche 19 janvier 2020 à 10 heures en la paroisse Notre-Dame-d'Assomption de Pointe-Noire.

Veillez trouver ici, l'expression de leur profonde gratitude.



Siméon Ntsayouolou, agent des Dépêches de Brazzaville et famille annoncent aux parents, amis et famille, le décès de leur oncle, père, grand-père, frère et fils, Rock Mokana, survenu, le 2 janvier 2020 à Lékana dans le département des Plateaux. La veillée mortuaire se trouve à Massengo (arrêt tsouéké). L'inhumation a lieu ce mardi 14 janvier à Brazzaville.

NÉCROLOGIE

Stévy Oba, Bassoua Peggy et la famille Vintsié annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de son époux, papa, fils et oncle, Hervé Sylvère Vintsié, survenu le 7 janvier 2020 au CHU de Brazzaville.

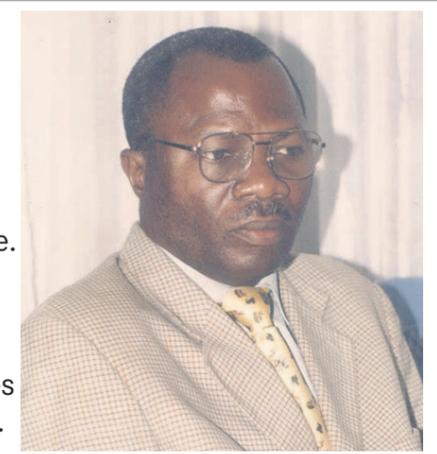
La veillée mortuaire est située au 31 bis rue Ndolo Talangai (réf : pharmacie le Vert d'ô).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



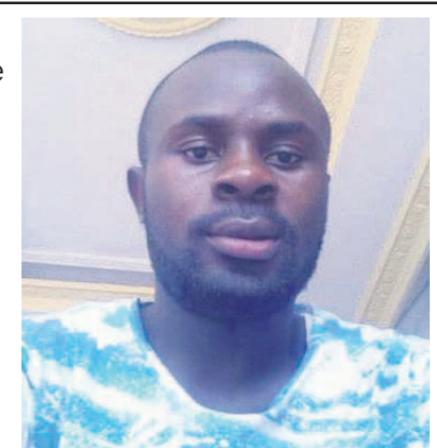
Stanislas Okassou, la famille et les enfants Okombo Ngassaki ont le profond regret de faire part du décès de leur enfant, père, grand-père et oncle, le Dr Valentin Okombo Ngassaki, survenu le 7 janvier à l'hôpital militaire Pierre Mobengo, à Brazzaville. Le deuil se tient au domicile familial, non loin de l'arrêt de bus Casis à Nkombo.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



La famille Ondaye Akondzo annonce aux parents, amis et connaissances le décès de leur petit fils, fils et neveu Saniche Murdel Ondaye Akondzo, survenu le 12 janvier 2020 à Brazzaville, suite d'une mort subite. La veillée se tient au n° 22 de la rue Lékoumou, Mikalou II (Réf : arrêt la ferme).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



PRÉSIDENTIELLE 2021

Pascal Tsaty Mabiala clarifie sa proposition de reporter le scrutin

Ayant constaté que sa proposition de reporter le scrutin présidentiel de 2021 à 2023 a été fortement critiquée par les acteurs politiques de toutes obédiences, le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) et chef de file de l'opposition, Pascal Tsaty Mabiala, est revenu sur ce projet le 13 janvier à Brazzaville à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux à la presse.

« Sans comprendre la teneur de notre message du 26 décembre dernier par lequel j'en appelle à un compromis politique à douze mois de l'élection présidentielle, les cadres de la majorité y compris certains Congolais mal informés y ont vu un moyen soit de violer la Constitution ou simplement de proroger le mandat du président Denis Sassou N'Guesso », a-t-il expliqué.

De cette confusion, a-t-il poursuivi, il est indispensable de repréciser les cinq points forts de cette proposition, à savoir la mise en place d'un gouvernement de consensus et d'union nationale dont la mission s'achève avec l'élection du nouveau président en 2023 ; la prorogation de deux ans du mandat du président de la République jouissant de toutes ses prérogatives constitutionnelles avec l'interdiction pour lui de se présenter à la prochaine élection ; le retour au pays suscité ou volontaire de tous les exilés politiques et les autres Congolais de la diaspora qui le désirent



Pascal Tsaty Mabiala

afin de participer librement à la vie politique nationale ; l'adoption d'un Pacte républicain, seul moyen d'élever la conscience

nationale et patriotique dans un pays aux relents tribalo-ethniques avérés et l'organisation groupée de toutes les élections

au terme de la transition.

Ce compromis politique, a-t-il indiqué, ne constitue en rien une violation de la Constitution dans la mesure où les cas de force majeure font dérogation à la règle établie. « Pour s'en convaincre, les déflagrations meurtrières du 4 mars 2012 n'avaient pas permis la tenue d'élections législatives dans certaines circonscriptions de Brazzaville. De même, les événements du 4 avril 2016 ont empêché au département du Pool d'aller aux élections législatives de 2017 », a-t-il insisté.

De plus, l'orateur a noté que sa proposition ne trouve pas sa justification dans la satisfaction d'un quelconque besoin au profit des acteurs politiques. Par contre, a-t-il précisé, il s'agit de rechercher une meilleure voie qui préserve le Congo des violences inutiles. La classe politique, a-t-il dit, devrait en tenir compte plutôt que de prendre les raccourcis habituels de la manipulation de l'opinion, de l'intrigue et des contrevérités. Le premier secrétaire de l'Upads

et chef de file de l'opposition a mis à profit cette occasion pour exhorter les journalistes au travail. Notre pays, a-t-il déclaré, a de plus en plus besoin d'une presse qui, quoique confrontée aux contraintes de la conjoncture, doit s'efforcer de jouer le rôle de « garde-fou » politique, en développant un œil critique et dénonciateur sur les affaires publiques afin d'amener les décideurs à agir différemment.

« C'est pourquoi nous disons à vos confrères qui tardent encore à prendre le train de la démocratie qu'il est temps de s'y adapter. Et à ceux qui, heureusement, résistent à l'instrumentalisation, nous saluons leur courage et les félicitons pour leur attachement aux valeurs démocratiques. Ne l'oublions jamais, chaque fois que la presse se tait, c'est un citoyen quelque part sur cette terre qui meurt. De même que le silence de la presse est assurément une prime à la dictature », a-t-il rappelé.

Roger Ngombé

VIE DES PARTIS

Le nouveau secrétaire général du PCT prône le changement dans la continuité

Pierre Moussa qui a pris officiellement ses fonctions le 13 janvier à Brazzaville entend poursuivre l'œuvre amorcée par son prédécesseur, Pierre Ngolo, qui en a passé huit ans

La cérémonie de passation de consignes entre les secrétaires généraux sortant et entrant du Parti congolais du travail (PCT) s'est déroulée en présence de nombreux cadres et militants du parti ainsi que de plusieurs invités. En effet, Pierre Moussa prône le « changement dans la continuité ».

« Ayant suivi le congrès de bout en bout, ayant suivi le message du président du comité central du parti, je me rends compte que ce qui se fait aujourd'hui, on peut l'appeler changement dans la continuité ou continuité



Pierre Ngolo et Pierre Moussa

général du PCT.

Revenant sur les conclusions du cinquième congrès ordinaire qui l'a propulsé à la tête du parti au pouvoir, Pierre Moussa a rappelé que la priorité des priorités, reste l'agenda 2021, notamment l'élection présidentielle. « Il faut que très tôt, les troupes se mettent en ordre de bataille parce que le combat principal que nous allons avoir dès maintenant, c'est l'élection présidentielle de 2021. Pour ce faire, nous devons faire passer notre candi-

dat de façon saine. Ce sera une compétition électorale libre, saine, loyale et pacifique qui va se dérouler entre citoyens congolais », a-t-il expliqué.

Mais pour y arriver, il compte sur l'unité et la discipline au sein du parti. Car, selon lui, l'unité sera la pierre angulaire, le socle sur lequel vont se bâtir les victoires de demain.

S'agissant du bilan de son prédécesseur, Pierre Moussa a reconnu le « travail impressionnant » abattu par Pierre Ngolo ainsi que

les résultats qui en découlent. Cela dans un contexte progressivement devenu difficile. « Vous n'avez pas démerité, bien au contraire. C'est pour cela que ta contribution sera toujours requise en permanence dans ces lieux et tu seras toujours attendu, sollicité, sur sollicité parce qu'aujourd'hui tu es quand même l'un des plus grands experts dans le pilotage du parti. Cette expertise, je vais la recueillir de façon permanente », a-t-il sollicité.

En effet, passant le témoin à son successeur, le secrétaire général sortant a rappelé les quelques chantiers à exécuter. Il s'agit, entre autres, de la restructuration des structures de base du parti qui, mises en place depuis 2012-2013, devraient être revistées deux ans après. Ceci n'occulte pas une réalité vraie ; c'est qu'aujourd'hui les structures du parti au niveau de la base sont démembrées parce qu'elles datent de 2012-2013. « Camarade secrétaire général, cher doyen, je vous confie aujourd'hui la responsabilité de l'animation et de la gestion du parti dans un contexte difficile qui appelle des cadres et membres à se lever dans l'unité et la tolérance. Travailler pour relever les grands défis. La situation nationale n'est pas de nature à faciliter la tâche mais nous savons quelle est votre posture... Plein succès et bon vent », a déclaré Pierre Ngolo, le rassurant de son entière disponibilité à servir le parti.

Et d'ajouter : « Je ne serai pas un observateur, je vais toujours être un accompagnateur, donc un militant actif », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

« Je ne serai pas un observateur, je vais toujours être un accompagnateur, donc un militant actif »

té dans le changement. Donc, en réalité c'est presque une permanence avec des figures différentes qui continuent », a laissé entendre le nouveau secrétaire



CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE
DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE
CIPRES

AVIS DE VACANCE DE POSTES D'INSPECTEUR DE LA CIPRES ET D'APPEL A CANDIDATURES

En application de l'article 39 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et de la Décision n°550/2019/CM/CIPRES de la 28^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la Prévoyance Sociale, tenue le 14 juin 2019 à Genève (Suisse), la CIPRES recrute un (01) Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale d'un Etat de l'Afrique Centrale, membre de la Conférence.

1. ATTRIBUTIONS ET TACHES

Sous l'autorité du Secrétaire Exécutif et la supervision du Chef de l'Inspection et du Chef de la cellule Appui-conseil, l'Inspecteur effectue :

- le contrôle sur place ou sur pièces des organismes de prévoyance sociale des Etats membres ;
- l'évaluation et le suivi des règles communes de gestion des Organismes et des recommandations formulées par la Commission de Surveillance ;
- la réalisation d'études et l'élaboration de propositions d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Organismes des Etats membres.

Ce concours est ouvert aux cadres supérieurs remplissant les conditions spécifiques fixées.

2. LE PROFIL

Le candidat devra être titulaire d'un BAC+5 au minimum et doit avoir occupé pendant cinq (05) ans au moins un emploi de cadre supérieur dans tout domaine de compétence. Il devra également disposer d'une bonne connaissance des principes ainsi que des procédures de gestion des organismes de Prévoyance Sociale.

Le mandat est de trois (03) ans renouvelable au plus deux (02) fois. L'inspecteur a le statut diplomatique.

3- CONDITION DE PARTICIPATION

Tout candidat doit être âgé de 35 ans au moins et de 50 ans au plus à la date d'ouverture du concours.

Avoir la nationalité d'un Etat de l'Afrique Centrale membre de la Conférence (Congo, Gabon, RCA, RDC, Cameroun, Guinée Equatoriale, Tchad).

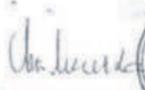
4. MODALITES DU CONCOURS

4.1 Retrait des modalités du concours et dépôt du dossier de candidature

- Le dossier relatif aux modalités du concours et aux conditions de participation est à retirer à la Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sise Boulevard Denis SASSOU NGUESSO auprès de la Direction des Etudes et de la Communication (DEC).
- Le dossier de candidature est à déposer auprès de la Direction des Etudes et de la Communication de la CNSS au plus tard le 24 janvier 2020.

Lomé, le 30 décembre 2019

Le Président de la Commission de Surveillance


Cheikh Tidiane TOBOMKARA

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

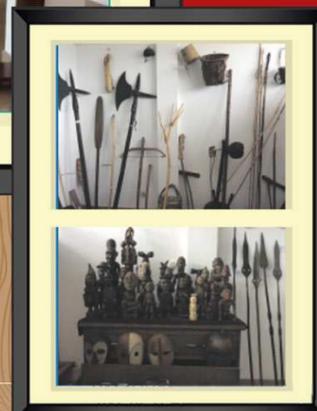
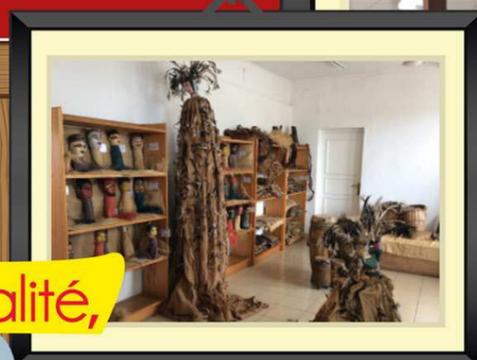
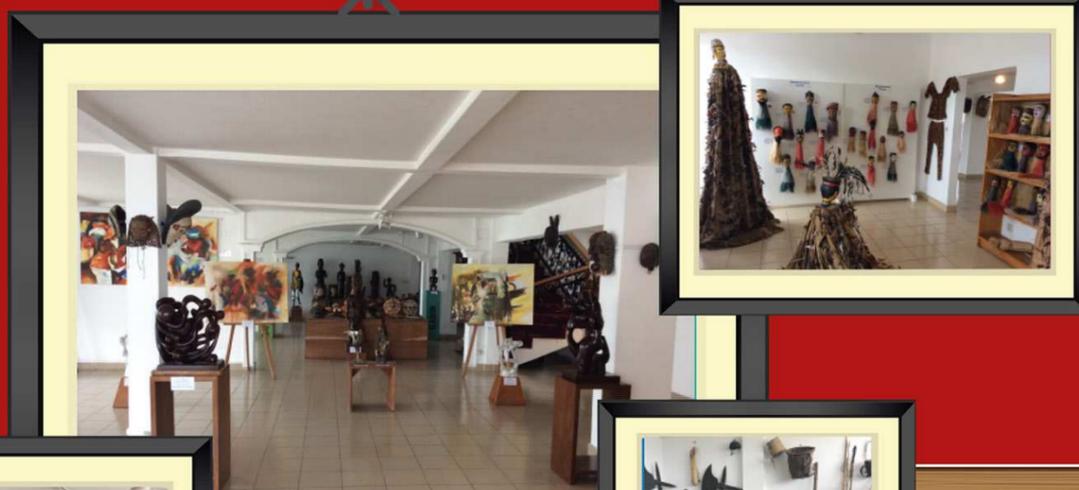
VISITEZ LE MUSEE GALERIE
DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES

Une récente étude mentionne des risques à Brazzaville

Les quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Sukissa, à Brazzaville, ont fait l'objet d'une enquête sur l'assainissement et ses impacts socio-sanitaires, dans le cadre du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires.

L'urbanisation mal contrôlée à Moukoundzi-Ngouaka, dans le 1er arrondissement de la capitale, d'après les enquêteurs, constitue un facteur de risques. Ces dernières années, le quartier s'est élargi avec la construction de nouvelles habitations et des bâtiments dédiés à d'autres services. Mais cette expansion s'est réalisée au mépris des règles d'aménagement et de lotissement. À cela s'ajoutent la pauvreté et les pratiques inadaptées qui renforcent la vulnérabilité de Moukoundzi-Ngouaka. La pression démographique dans le coin a été citée par l'étude comme l'une des causes de la vulnérabilité des populations. « L'enquête réalisée auprès de trois cents personnes montre que les populations, bien que conscientes des risques présentant la plus grande dangerosité, sont avant tout préoccupées par les gênes de la vie quotidienne tels que les réchauffements des maisons la nuit », souligne l'étude menée par des experts du Durquap, un projet cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale.

Trois principaux risques ont été épinglés : la vulnérabilité humaine qui est associée à l'exposition directe de la santé humaine des habitants, notamment les enfants qui sont les plus exposés.



Les habitations inondées à Sukissa

Ce risque est encore plus grand pour des enfants handicapés vivant dans les zones inondables.

Il y a la vulnérabilité sanitaire liée aux effets des inondations sur la santé publique des habitants à travers les problèmes d'hygiène et d'assainissement. Les risques sanitaires sont principalement concentrés dans les zones humides, vectrices de maladies parasitaires et infectieuses, à proximité des rivières mais aussi de la centrale électrique. Enfin, la vulnérabilité matérielle liée au patrimoine immobilier ; les habitants sont conscients des risques mais refusent de quitter leurs parcelles.

Ce sont les mêmes risques dans

le quartier Sukissa, dans le 5e arrondissement de Brazzaville, où l'urbanisation du quartier a été tracée dans le sens de la pente et organisée dans le but de répondre à la demande en logements. Un projet de l'urbanisation de la localité est à l'étude et devrait prendre en compte les principaux risques constatés.

Les pratiques de remblaiement des zones exposées aux risques d'érosion par les sacs de sable ou l'apport de la pierre sont jugées contreproductives et accentuent le risque en aval. Enfin, la dégradation des réseaux routiers perturbe la circulation des personnes et des biens.

Fiacre Kombo

AFRIQUE CENTRALE

Vers la mise en place d'un cadre de bonne gouvernance des recettes fiscalo-douanières

Les administrations fiscale et douanière des pays d'Afrique centrale sont en conclave du 13 au 17 janvier à Brazzaville. L'objectif de cette rencontre consiste à mettre en place un dispositif stable permettant d'améliorer la relation entre administrations et usagers, en vue de mobiliser les recettes.

Le séminaire a été organisé par le département des Finances publiques du Fonds monétaire international (FMI) ainsi que son Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale (Afritag), conjointement avec les directions générales des douanes et des Impôts de la République du Congo. « Le thème revêt une importance particulière car, si un cadre de bonne gouvernance est élaboré, puis mis en œuvre correctement, il peut changer positivement notre environnement de travail et partant impacter nos institutions, communautés voire l'avenir de nos nations entières », a déclaré la conseillère résidente d'Afritag, Bazahica Renilde.

Outre le thème principal, les participants aborderont aussi les sujets sur les principales caractéristiques d'une bonne gouvernance, la notion de transparence, la simplification et la digitalisation des procédures, enfin le rôle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et la coopération transfrontalière.

D'après la conseillère résidente d'Afritag, l'administration fiscale de plusieurs pays demeure exposée à de nombreuses vulnérabilités impactant négativement la mobilisation des recettes. Il s'agit notamment des systèmes fiscaux complexes et généreux, des procédures non harmonisées, surannées, non transparentes et peu informatisées. On note également l'absence de traçabilité des recettes couplée d'une carence d'obligation de rendre compte.

Concernant la douane, des défis à relever portent sur des échanges trans-régionaux et le non-respect du dispositif de dédouanement selon les règles internationales.

« Face à ces défis, nous devons nous transporter dans un nouvel environnement, mieux une informatisation des process et une acquisition de bases de données car, la nouvelle génération des réformes impose à repenser des modèles d'organisation de nos administrations », a relevé Bazahica Renilde.

Présidant les travaux d'ouverture, au nom de son homologue des Finances, la ministre du Plan et de la statistique, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babakas, a indiqué que les contreperformances en matière de mobilisation des recettes hors-pétrole constituent une préoccupation majeure qu'il convient d'aborder sans détours.

Outre de nombreux défis à relever en matière de bonne gouvernance, les pays couverts par Afritag ont fourni des efforts. S'agissant des réformes engagées en administration fiscale, certains pays ont mis en place des téléprocédures, notamment les télé déclarations, télépaiement et le paiement mobile. Ces applications ont pour avantages de renforcer la traçabilité des opérations fiscales, renforcer la responsabilité des opérateurs qui doivent désormais remplir leurs propres déclarations avec pour effet de mettre à la disposition des administrations des données utiles pour l'élargissement de l'assiette fiscale.

En matière de douane, l'adoption du nouveau code des douanes et de ses textes d'application constitue une avancée majeure.

Lopelle Mboussa Gassia

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/ECG/DG/2020

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES GROUPES ELECTROGENES DE ECOBANK CONGO

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société d'entretien et maintenance de tous ses groupes électrogènes.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^{ème} Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 31/01/2020 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 13/01/2020.

La Direction Générale

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ECG/DG/2020

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SPLITS DE ECOBANK CONGO

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société d'entretien et maintenance de tous ses splits.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^{ème} Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 31/01/2020 à 16 heures00.

Fait à Brazzaville, le 13/01/2020.

La Direction Générale

Le WWF recherche un (e) chargé(e) de la mise en œuvre des politiques sociales (Social Policies Officer) et un(e) chargé(e) de liaison avec les populations autochtones (H/F) pour son programme ETIC au Congo Brazzaville.

Si vous êtes intéressé, veuillez récupérer les termes de référence au bureau WWF Brazzaville, 2 avenue de la base – Immeuble MTN, Quartier Batignolles-2^e étage. Contact : 06.476.31.18.

Date limite de candidature : 31 janvier 2020

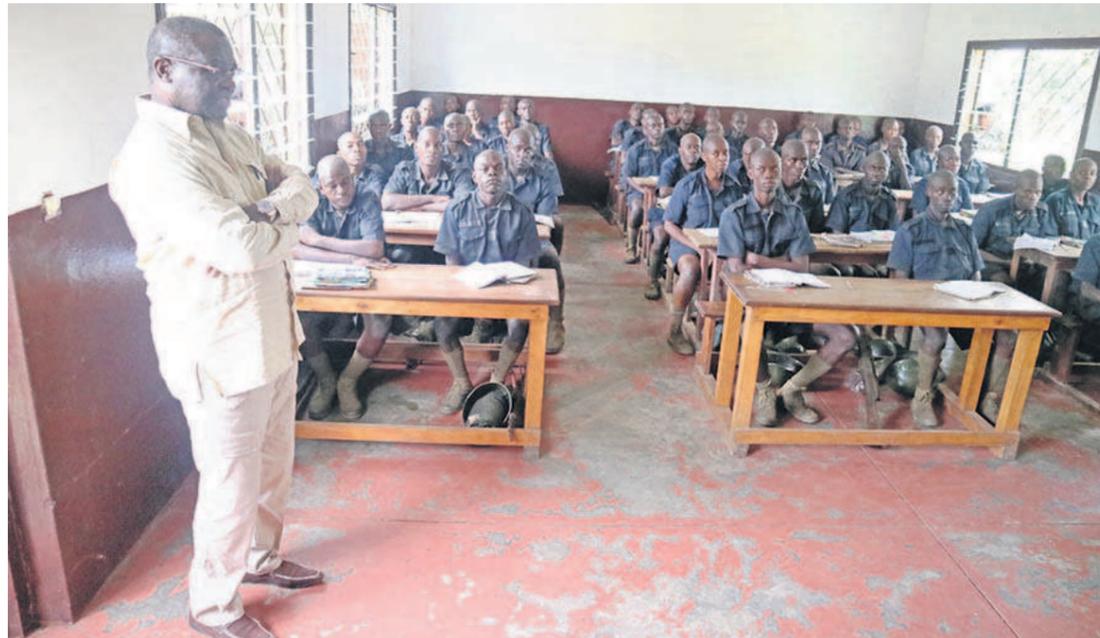
Base de poste : Ouesso, Sembé ou Pikounda (Congo Brazzaville)

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Le ministre de la Défense fait un état des lieux des écoles

De l'École nationale des sous-officiers d'active (Enso) de Gamboma, dans le département des Plateaux, à l'Académie militaire en passant par l'École militaire préparatoire général Leclerc, le ministre de la Défense, Charles Richard Mondjo, s'est fait une idée de l'application des orientations en matière de formation.

Infrastructures de formation, salle multimédia visant à numériser la formation militaire à travers les sciences de l'information et de la communication, le ministre de la Défense a tout passé en revue à l'Enso avec une note de satisfaction. Parmi les défis à relever par la force publique cette année, soulignons-le, figure la mise en place des structures adaptées à la lutte contre les menaces liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le fait d'installer les salles multimédias dans les écoles militaires notamment celles visitées par le ministre de la Défense obéit à cette nécessité. Ce qui permettra, sans nul doute, de vaincre les incertitudes des temps présents dont les grandes tendances sécuritaires sont axées sur une jeunesse désœuvrée et manipulable à travers notamment les réseaux sociaux. Par ailleurs, la porcherie de cette école des Forces armées



Charles Richard Mondjo face aux élèves sous-officiers en formation à Gamboma

congolaises (FAC) à Gamboma qu'il a également visitée prouve que l'orientation du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, sur l'engagement des hommes en uniforme dans la sécurité alimentaire n'est pas une vue de l'esprit mais il porte peu à peu les fruits sur

le terrain. Il ne reste plus qu'à poursuivre l'initiative et la consolider. S'adressant aux stagiaires en formation à l'Enso, Charles Richard Mondjo a souligné à grand trait le caractère sacré des missions qui les attendent sur le terrain pour l'intérêt de

la nation. « A la fin de votre stage, vous allez entrer dans le corps des sous-officiers des Forces armées congolaises. En franchissant le seuil de cette école, vous avez donc fait le choix de servir sous le drapeau, de placer votre vie au service de nos concitoyens

et de notre patrie », a indiqué le ministre de la Défense en les invitant à raviver leur capacité à faire face aux situations sécuritaires diverses. Lors du réveillon d'armes, le 31 décembre 2019, le chef suprême des armées instruisait en effet la force publique à ne pas exposer la population aux dangers. Charles Richard Mondjo a, en outre, salué le travail de l'ensemble du personnel civil et militaire de l'Enso qui fait mains et pieds dans la transmission du savoir et du savoir-faire nécessaires pour disposer demain des sous-officiers de qualité capables d'agir en tout lieu et en tout temps pour l'intérêt supérieur de la nation. La formation demeure pour les Forces armées congolaises un des axes majeurs pour une meilleure sécurité de territoire national, des personnes et des biens tout comme pour ses engagements sécuritaires au plan international.

Rominique Makaya

CSLC

Les journalistes appelés à adopter un comportement responsable

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a formulé l'invite le 13 janvier à Brazzaville, aux professionnels des médias lors de la cérémonie d'échange des vœux.



Philippe Mvouo salue ses collaborateurs.

Philippe Mvouo a annoncé que l'année 2021 sera marquée par l'élection présidentielle qui engage le travail de régulation des médias et de la communication. A cet effet, a-t-il poursuivi, cette élection fait appel à la responsabilité, à la rigueur professionnelle et à la rectitude d'un comportement éthique irréprochable. « J'insiste pour nous appeler à la concentration sur notre mission en général, et en particulier, à la préparation de la régulation de la communication en période post-électorale, pré-électorale et électorale afin

d'être en 2021. Soyons des vigiles aujourd'hui et demain », a-t-il déclaré. Il a, par ailleurs, rappelé le respect de l'éthique professionnelle en cette période électorale qui couronnera le travail du journaliste.

En ce qui concerne les textes d'application des lois qui régissent l'organe régulateur, le président du Conseil rassure de travailler avec le gouvernement. En outre, avec l'Union des professionnels de la presse du Congo, le travail sera axé sur l'application des recommandations et résolutions qui touchent

à la régulation, l'autorégulation et la corégulation.

Le président du conseil a rassuré le comité de suivi des actes des assises d'être plus proche des autorités pour formaliser le nouveau mode de soutien aux médias adopté aux assises sur la redevance audiovisuelle.

Philippe Mvouo a promis reprendre le contrôle physique de tous les médias disséminés sur l'ensemble du territoire national afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'équité en période électorale.

Une conférence sur le journalisme se tiendra à Brazzaville

L'objectif de cette conférence est de préparer les professionnels des médias à l'éthique, à mieux aborder et traiter les informations relatives aux élections, contrairement aux années précédentes. La conférence sera animée par les universitaires et le corps judiciaire.

Notons que l'année 2019 avait permis à l'institution d'installer le monitoring pour optimiser le contrôle des médias audiovisuels, installer un logiciel qui aiderait à suivre la presse en ligne dans sa production sur le net, du suivi et du contrôle des contenus des programmes malgré le manque de monitoring et bien d'autres.

Lydie Gisèle Oko

VIE ASSOCIATIVE

Deux ONG signent un accord sur la mise en œuvre du projet « mwana-écolo »

Le document a été paraphé, le 13 janvier, par le président de « l'Association les amis de Notre Dame du Rosaire (AANDR) », Clarence Goko Mpele et la présidente de l'association « Indépendant Women Club (IWC) », Splendide Norbeline Lendongo.



L'échange des documents entre les représentants (DR)

L'accord s'inscrit dans le cadre de la mise en place du projet « Mwana-écolo », initié par l'IWC, destiné aux enfants afin de les impliquer aux questions liées à l'écologie et à l'environnement. Le partenariat entre ses deux ONG est d'une durée d'un an.

Le projet s'exécutera dans les établissements scolaires et centres d'études à travers une sensibilisation et des actions civiques, explique le document. L'AANDR s'est engagée à soutenir l'IWC dans la réalisation du projet et dans l'accompagnement dans les domaines des ressources humaines, matérielles et financières. L'association envisage diffuser une présentation du partenariat et différentes actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externe.

L'IWC de son côté a promis fournir à l'AANDR tout document prouvant son soutien financier, le bilan du projet, le rapport d'activité ainsi que son logo sur tous les documents liés au projet.

Notons que l'IWC est une association qui vise à encourager son développement personnel ainsi que la protection de l'environnement. Toutefois, l'AANDR développe les liens de fraternité et de solidarité entre ses membres en vue d'améliorer leurs conditions d'existence. Elle apporte également son assistance à ses partenaires ainsi qu'à toutes personnes nécessiteuses.

Lydie Gisèle Oko

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANT)

RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS TRAVAUX

DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX

COORDINATION TECHNIQUE

CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS EN PARTENARIAT MULTILATERAL**Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ketta – Djoum et de facilitation du transport sur le corridor Yaoundé – Brazzaville, Phase 2****Secteur : « Transport »****AMI N° : 002/20-MAETGT/DGGT-CT-CEP-BAD.**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu le financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir les coûts du projet d'aménagement et de bitumage de la route KETTA – DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Yaoundé – Brazzaville, Phase 2 (prêt BAD N°2000130014482). Il a l'intention d'utiliser une partie des sommes au titre de ce prêt pour financer le contrat de Consultant pour l'« Audit comptable et financier » dudit projet au niveau de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, exercices 2018, 2019 et 2020.

2. Le service prévu est : Audit comptable et financier du projet KETTA-DJOUM 2, pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Tout consultant intéressé peut manifester son intérêt.

L'auditeur sera chargé de formuler une opinion sur les états financiers du projet en se fondant sur des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil International des Normes d'Audit et d'Assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI), édictées par l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) ou encore les normes nationales. En application de ces normes, les auditeurs rédigent une « Lettre de mission » et demandent à la Direc-

tion de signer une « Lettre d'affirmation » confirmant la tenue d'un système de contrôle interne adéquat pour le projet ainsi que d'une documentation acceptable de toutes les transactions financières et l'établissement des EFP.

Pour démontrer la conformité avec les dispositions et les exigences convenues en matière de gestion financière du projet, l'auditeur devrait effectuer des tests pour confirmer que :

i) – tous les fonds, y compris les fonds de contrepartie et d'autres fonds externes (en cas de cofinancement) ont été utilisés conformément aux conditions des accords de financement, avec une attention particulière à l'économie et à l'efficacité et seulement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;

ii) – les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisées conformément aux dispositions des accords de prêt et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables ;

iii) – les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités des projets sont conservés ;

iv) – les comptes spéciaux sont tenus conformément aux dispositions de l'accord de prêt et aux règles et procédures de la Banque en matière de décaissement ;

v) – les états financiers ont été préparés et approu-

vés par l'autorité compétente en conformité avec le référentiel comptable applicable ;

vi) – les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec les accords de prêt ;

vii) – les dépenses inéligibles ont été clairement identifiées ; et

viii) – l'état d'avancement physique du projet : (i) correspond aux fonds déboursés ; (ii) est conforme sur le plan technique aux études du projet ; et (iii) dans la mesure du possible au chronogramme prévu.

3. La Délégation Générale aux Grands Travaux ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite les Cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en

Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 4 février 2020 à 12 heures (heure locale) et porter expressément la mention :

Cellule d'Exécution des Projets en partenariat Multilatéral, « Audit Comptable et Financier du projet KETTA-DJOUM 2 »

À l'attention de : Délégation Générale aux Grands Travaux Coordination Technique Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya).

Tél. : (+242) 05 386 35 32 / 06 956 86 64 ; BP : 14 729 ; Fax : (+242) 22 283 54 60 ; E-mail: ceprbaddggt@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 11 janvier 2020**La Coordinatrice Technique P.I.
Caddy Elisabeth NDALA. -**

RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS TRAVAUX

DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX

COORDINATION TECHNIQUE

CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS EN PARTENARIAT MULTILATERAL**Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville****Secteur : « Transport »****AMI N° : 001/20-MAETGT/DGGT-CT-CEP-BAD.**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu le financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir les coûts du projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Brazzaville (prêt FAD N°2100150031593). Il a l'intention d'utiliser une partie des sommes au titre de ce prêt pour financer le contrat de Consultant pour l'« Audit comptable et financier » dudit projet au niveau de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, exercices 2019, 2020 et 2021.

2. Le service prévu est : Audit comptable et financier du projet Ndendé – Dolisie, Phase 1 pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Tout consultant intéressé peut manifester son intérêt.

L'auditeur sera chargé de formuler une opinion sur les états financiers du projet en se fondant sur des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil International des Normes d'Audit et d'Assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI), édictées par l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) ou encore les normes nationales. En application de ces normes, les auditeurs rédigent une « Lettre de mission »

et demandent à la Direction de signer une « Lettre d'affirmation » confirmant la tenue d'un système de contrôle interne adéquat pour le projet ainsi que d'une documentation acceptable de toutes les transactions financières et l'établissement des EFP.

Pour démontrer la conformité avec les dispositions et les exigences convenues en matière de gestion financière du projet, l'auditeur devrait effectuer des tests pour confirmer que :

i) – tous les fonds, y compris les fonds de contrepartie et d'autres fonds externes (en cas de cofinancement) ont été utilisés conformément aux conditions des accords de financement, avec une attention particulière à l'économie et à l'efficacité et seulement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;

ii) – les acquisitions de biens, travaux et services financés ont été réalisées conformément aux dispositions des accords de prêt et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables ;

iii) – les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités des projets sont conservés ;

iv) – les comptes spéciaux sont tenus conformément aux dispositions de l'accord de prêt et aux règles et procédures de la Banque en matière de décaissement ;

v) – les états financiers ont été préparés et

approuvés par l'autorité compétente en conformité avec le référentiel comptable applicable ;

vi) – les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec les accords de prêt ;

vii) – les dépenses inéligibles ont été clairement identifiées ; et

viii) – l'état d'avancement physique du projet : (i) correspond aux fonds déboursés ; (ii) est conforme sur le plan technique aux études du projet ; et (iii) dans la mesure du possible au chronogramme prévu.

3. La Délégation Générale aux Grands Travaux ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite les Cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée

en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 4 février 2020 à 12 heures (heure locale) et porter expressément la mention :

Cellule d'Exécution des Projets en partenariat Multilatéral, « Audit Comptable et Financier du projet NDENDE-DOLISIE »

À l'attention de : Délégation Générale aux Grands Travaux Coordination Technique Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya).

Tél. : (+242) 05 386 35 32 / 06 956 86 64 ; BP : 14 729 ; Fax : (+242) 22 283 54 60 ; E-mail: ceprbaddggt@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 11 janvier 2020**La Coordinatrice Technique P.I.****Caddy Elisabeth NDALA. -**



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA



GASTRONOMIE

À la découverte des techniques de culture et de dégustation du thé chinois

A l'approche du Nouvel An chinois, l'entreprise China state construction engineering corporation (CSCEC) a organisé, le 11 janvier, à Brazzaville une conférence sur la dégustation au profit de ses employés congolais.

L'activité, qui s'inscrit dans le cadre des échanges culturels entre la Chine et le Congo, a permis aux participants de cerner les vertus thérapeutiques des différents thés chinois, (vert, blanc, bleu, noir sombre, etc.)

Devant un public composé des responsables de l'ambassade de Chine au Congo et de la société CSCEC, des étudiants de l'Institut Confucius et autres invités, la présentatrice, LI Huaxiu a su capter pendant une heure leur attention dans son exposé sur la technique de préparation du thé chinois. Muni d'une théière, d'un filtre à thé, des feuilles de thé, des tasses, elle a expliqué comment procéder pour obtenir une infusion parfaite.

La méthode de préparation du thé comprend, selon la présentatrice, plusieurs étapes. La première consiste à rincer la théière avec un peu d'eau chaude, la remplir de moitié avec les feuilles de thé (plus ou moins selon les goûts). Le thé utilisé varie selon les goûts et les régions : jaunes ou blancs pour les plus délicats, verts, rouges ou noirs pour des saveurs plus marquées.

Versez ensuite l'eau chaude et videz immédiatement dans le pot qui va recueillir l'infusion. Videz ensuite le pot dans le bateau à thé, qui est une sorte de jatte en terre dans laquelle re-

pose la théière qui va pouvoir être maintenue au chaud le temps de l'infusion.

La règle d'or pour la durée du thé noir ou vert est d'une minute à deux pour un thé stimulant, trois à quatre minutes pour un thé « équilibrant ». Pendant ce temps, il faut préparer les tasses, versez de l'eau chaude dans un grand bol puis faites tourner les tasses dans l'eau du bol. Rem-

plissez ensuite les tasses d'eau chaude et versez-les dans le pot à thé, puis dans les tasses, en se munissant de petits bols. Placez les bols sur chaque tasse, puis retournez l'ensemble de haut en bas.

La coutume veut qu'après cette étape, on vous fasse humer les arômes dans le petit bol, pour vous préparer à la dégustation. Le temps est enfin venu de sa-

vourer votre thé et d'y apprécier ses arômes. Par ailleurs, le documentaire projeté sur un écran géant a permis au public d'approfondir sa connaissance sur la culture et la richesse du thé, une boisson chinoise par excellence. On pouvait aussi admirer les jardins de thé qui s'étendent à perte de vue dans les principales villes chinoises.

Yang Peipei, Clotaire Heka Baki-

la-Moussitou, Wang Snengli, respectivement conseillère économique à l'ambassade de Chine, le directeur de la coopération et du partenariat au ministère de la Culture et des Arts, sans oublier le directeur général de la CSCEC et son représentant ont souligné, tour à tour, dans leur discours, l'importance de la culture du thé chinois.

Pour le directeur général de la CSCEC, l'entreprise s'est attachée au développement de la coopération économique et aux échanges culturels entre la Chine et le Congo. Il a, en outre, rappelé le renforcement des liens d'amitié entre le Congo et la Chine, matérialisés par le financement et la construction de plusieurs infrastructures et établissements scolaires au Congo, ainsi que le rôle que joue cette entreprise dans la promotion de la culture sino-congolaise.

La conférence a été également marquée par une partie de dégustation des différentes sortes de thé chinois, et par des séances de questions réponses sur la culture du thé en Chine et au Congo. Selon l'astrologie chinoise, 2020 est l'année du Rat De Métal qui débutera le 25 janvier avec le Nouvel An chinois pour se terminer le soir du 11 février 2021 et laisser place au signe chinois du Buffle de Métal.

Yvette Reine Nzaba



Li Huaxiu présentant les techniques de préparation du thé



HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous



Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net

Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzv@hariomtravels.net

www.hariomtravels.net



HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À

DUBAI



POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net

BRAZZAVILLE: Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzv@hariomtravels.net

www.hariomtravels.net

VERNISSAGE

Fin de l'exposition « Bozenga » de Willys Kezi à la galerie Eric Dupont

La sublimation du corps de la femme par les peintures de l'artiste congolaise s'achève ce 14 janvier. Une semaine plus tard, le 22 janvier à partir de 17 heures, aura lieu une soirée de lancement du catalogue qui bénéficie du soutien à la publication du Centre national des arts plastiques, comprenant un texte d'Olivier Kaepelin, commissaire d'exposition, critique d'art et écrivain.

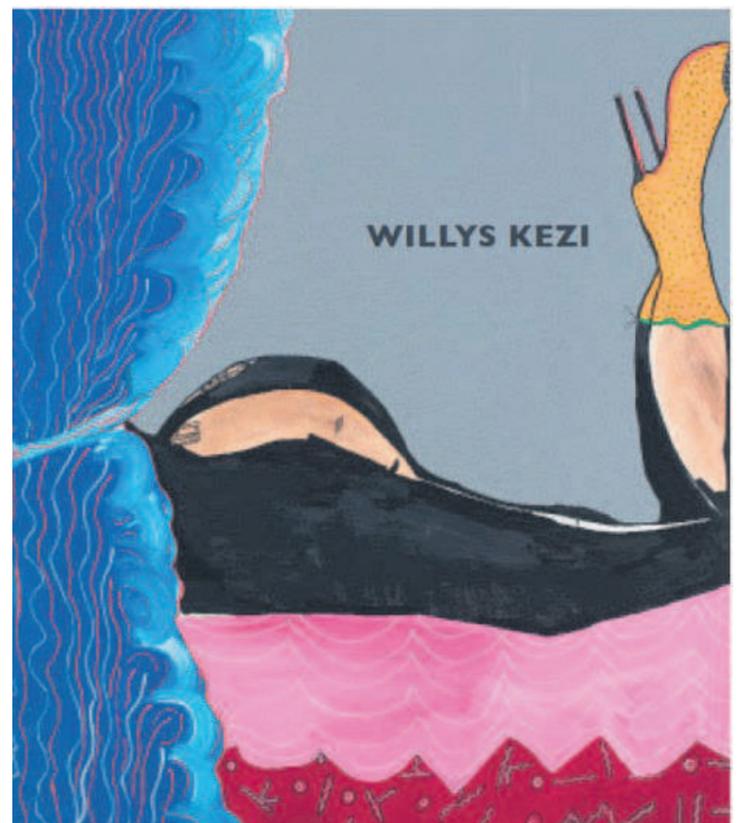
Le public parisien a découvert, du 30 novembre 2019 jusqu'au 14 janvier 2020, les œuvres chatoyantes de Willys Kezi, diplômée de l'Académie des beaux-arts de Kinshasa, lors de sa première exposition personnelle à Paris, portant l'empreinte de son époque. Une époque où l'artiste peint le quotidien des réalités des femmes congolaises. Elle use d'un vocabulaire graphique autant sur des grandes peintures que sur des plus petites.

Sa dextérité et son inspiration montrent, sur fonds diversement teintés, des femmes aux courbes généreuses, vêtues tantôt de robes près du corps, tantôt de maillots chamarrés épousant leurs rondeurs. Un mélange de couleurs vives, à la manière des « sapeurs » où les créatures

semblent n'avoir d'autre souci que l'apparence que leur prêtent vêtements et sous-vêtements. Elles s'exhibent à travers les réseaux sociaux, défilant devant un étalage de bouteilles de champagne et de sacs de marques de luxe. Elles espèrent passer du virtuel via Internet au réel dans l'espoir de trouver « ailleurs un monde meilleur ». Si elles entassent des livres, ce n'est pas pour les lire mais pour s'asseoir dessus ! Des bouts de dialogue et des sigles ponctuent les œuvres.

C'était l'exposition « Bozenga » où les images de séduction ont renvoyé les visiteurs dans le réel, à savoir à la pauvreté et à l'immigration. Un catalogue, disponible à partir du 22 janvier, permettra de continuer à les découvrir sur ses pages.

Marie Alfred Ngoma



FOOTBALL

Le bilan des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Nouveau chapitre du bilan à mi-saison des Diables rouges et des Congolais de la diaspora dans les championnats russe et roumain.

Roumanie, 1^{re} division

Pour tous les suiveurs du football congolais, la première partie de saison de Juhvel Tsoumou se résume à ce terrible télescopage entre l'attaquant international et le gardien bissau-guinéen le 17 novembre dernier à Massamba-Débat. On craint alors logiquement pour la santé de Tsoumou, victime d'un traumatisme crânien.

Deux mois plus tard, le robuste avant-centre va mieux. Il a repris l'entraînement avec le Steaua Bucarest, courant décembre, avant de se séparer, à l'amiable, de l'actuel 3e du championnat roumain. Une rupture conséquente aux relations compliquées qu'une partie du vestiaire, dont le Congolais, entretenait avec le propriétaire du club, le sulfureux George Becali (connu pour avoir agressé, en 2003, le présentateur de télévision Parfait Malonga).

Lorsqu'il signe en faveur du Steaua, le 12 septembre, le club est alors 11e. Pour sa première apparition, il marque son unique but sous le maillot du champion d'Europe 1986. Dès lors, il ne connaîtra qu'une seule autre apparition, comme titulaire, avant son accident avec la sélection. Le natif de Brazzaville avait débuté la saison à Hermannstadt, pour lequel il avait inscrit un but (contre le Steaua) en 4 sorties (2 titularisations, 178 minutes de jeu).

Un bilan forcément léger, mais l'essentiel est ailleurs : Tsoumou va poursuivre sa carrière, sous d'autres cieus, comme il nous explique dans une interview à paraître cette semaine.

Relancé par son passage chez les Bulgares du Cherno More Varna (39 matches, 6 passes décisives entre février 2018 et juin 2019), Hugo Konongo n'a pas réussi à conserver la dyna-

mique. Depuis son arrivée au Sepsi OSK, le 11 juillet, le latéral gauche de 27 ans n'a disputé que 9 rencontres (7 en championnat dont 6 comme titulaire, 2 en Coupe pour 1 but).

Sa dernière apparition date du 25 novembre (6 minutes contre Viitorul). Convoqué, sans entrer en jeu, par Valdo en novembre dernier, le natif de Toulouse va devoir retrouver du temps de jeu rapidement pour conserver sa place en sélection. Surtout avec la probable concurrence de Mazikou, Miangué, voir Sambissa.

Pour mémoire, il avait connu sa première et seule titularisation en mars 2019 à Harare, quatre ans après une courte apparition face Kenya, à Owando, en juin 2015.

Russie, 2^e division



Erving Botaka Yoboma, ici sous le maillot du Veles Moscou la saison dernière, a essentiellement joué en défense centrale lors de cette première partie de saison (DR)

Première partie de saison en dents de scie pour Erving Botaka Yobama et le Luch Vladivostok, désormais 15e du classement après avoir pointé à la 8e place lors de la 5e journée, puis à la 11e après 16 journées le 5 octobre.

A titre personnel, le jeune défenseur de 21 ans n'a joué que 5 minutes lors des 6 premières journées. Il alterne ensuite les titularisations (9), entrée en jeu (1), suspension (1) et les matches sur le banc (6) entre le 10 août et le 3 novembre. Depuis, le natif de la région moscovite est sorti du groupe.

Latéral droit, capable de dépanner à gauche, il a essentiellement évolué dans l'axe cette saison (10 fois sur 11 en championnat).

Angleterre, 20^e journée,

2^e division

Nottingham Forest prend un point à Reading (1-1). Avec Brice Samba titulaire dans les buts. Alors que son équipe avait ouvert le score à la 96e, les locaux ont égalisé à 97e par un but contre son camp du malheureux Figueirido !

Bristol l'emporte à Wigan (2-0). Han-Noah Massengo, titulaire, a été remplacé à la 60e, alors que Bristol était tenu en échec par la l'avant-dernier du classement.

Angleterre, 25^e journée,

3^e division

Accrington coule à Ipswich 1-4. Entré à la 57e, Offrande Zanzala a sauvé l'honneur sur un penalty qu'il avait lui-même obtenu (86e). Son 6e but de la saison en championnat (plus 2 en Johnstone Paint Trophy). Dix-septième, Accrington

compte 7 longueurs d'avance sur la zone rouge.

Blackpool ne jouait pas ce week-end : les Seagulls disputeront le match retour de FA Cup face à Reading mardi soir.

Angleterre, 27^e journée,

4^e division

Oldham fait match nul à Macclesfield (1-1). Averti à la 22e, Christopher Missilou a été remplacé à la 72e, alors que le score était vierge.

Oldham reste 20e et mal classé avec 27 points.

Belgique, 7^e journée du

tournoi de clôture,

2^e division

Dylan Saint-Louis, remplacé à la 81e par Prince Ibara, a délivré une passe décisive dès la 3e minute. Mais le Beerschot Wilrijk est finalement tenu en échec par Roulers (1-1). Yhoan Andzouana a lui été remplacé à la 49e.

Scott Bitsindou était titulaire lors de la défaite de Lommel à Westerlo (1-2).

Francis N'Ganga est resté sur le banc lors de la victoire de Lokeren à Virton (2-1).

Nils Bouékou n'était pas dans le groupe de l'Union-Saint-Gilloise, vaincu à domicile par Louvain (3-2).

Au classement, le Beerschot est leader avec 12 points, suivi de Lommel et Roulers, 3e et 5e avec 10 points, l'Union, 6e avec 9 points, et Lokeren, 8e et dernier avec 5 points.

Belgique, 17^e journée,

3^e division

Jordan Massengo, titulaire, et le RWDM prennent un point à Heist (0-0).

Douche froide en revanche pour La Louvière, corrigée à domicile par Dender (0-4). Sans Fred Salem Ngabou.

Camille Delourme

INFORMATIQUE

Le Cabinet Sasmanagement présente bientôt le logiciel Sasmanager 2019.xlsm

La présentation de ce logiciel se fera au cours d'un séminaire atelier qui aura lieu, le 31 janvier, à Pointe-Noire d'après l'interview accordée aux Dépêches de Brazzaville, le 10 janvier, par le Cabinet Sasmanagement.

Les Dépêches de Brazzaville : M. Mambou Loemba, vous êtes le concepteur du logiciel Sasmanager2019.xlsm, pouvez-vous nous parler des spécificités de ce logiciel que vous allez présenter au public?

Cabinet SAS : SASMANAGER2019.xlsm est un logiciel destiné aux entreprises, écoles de gestion et administrations fiscales. Il a été développé avec des macros en VBA (visual basic pour application) d'excel pour l'assistance par ordinateur à la production et l'analyse des états financiers Syscohada révisé.

LDB : Quelles sont les particularités de cette édition 2019 ?

C.SAS : L'édition 2019 présente de nombreux liens et fonctions intégrés pour assurer parfaitement les calculs et équilibres des soldes financiers, à savoir Interfaces comptables pour l'exportation de la balance au format Excel; Copier-Coller une balance de comptes au format Excel; Report automatique de la balance des comptes vers la balance de correspondance ;



Calcul et Recherche des anomalies comptables sur les numéros et les soldes des comptes ; Correction des anomalies avec suggestion des numéros de comptes; Contrôle des soldes

Mambou Loemba, le concepteur du logiciel et équilibres financiers ; Clôture d'un exercice comptable avec ouverture d'un nouveau classeur N+1; Copier-Coller un grand-livre exporté au format Excel; Audit et Vérification

des comptes du grand-livre; Recherches multicritères des mouvements comptables; Rapport et Tendance mensuels des comptes; Bilan fonctionnel; Ratios financiers et d'exploitation

LDB : Quels sont les objectifs fixés pour ce séminaire atelier?

C.SAS : Les participants vont découvrir les incidences informatiques et la connexion des interfaces comptables dans la production et l'analyse des états financiers du Syscohada révisé...

LDB : Quels sont les prérequis pour les participants ?

C.SAS : Les participants doivent avoir la maîtrise des mécanismes d'élaboration des états financiers Syscohada et celle du logiciel Excel.

LDB : Quel est le public visé pour ce rendez-vous ?

C.SAS : Ce séminaire cible principalement les experts comptables ; les directeurs administratifs et financiers ; les contrôleurs de gestion ; les auditeurs internes ; les professeurs

de comptabilité, les analystes et programmeurs informaticiens, les inspecteurs des impôts

LDB : Votre mot de fin

C.SAS : En réalité, ce séminaire est ouvert à toute personne qui s'intéresse aux questions d'élaboration des états financiers et qui voudrait bien découvrir les performances de notre logiciel. A l'aide de leurs micro-ordinateurs portables et leurs fichiers Excel des balances à six colonnes (ABCDEFGH) des deux derniers exercices comptables (2017 et 2018), les participants auront aussi la possibilité de tester les capacités de Sasmanager 2019 à produire et analyser les états financiers Syscohada révisé. Un CD ou une clé USB du logiciel Sasmanager 2019.xlsm (version démo) sera offert aux participants pour le traitement d'un cas pratique. Les participants devront se munir de leur micro-ordinateur portable avec 4Go RAM et Excel préinstallé pour le cas pratique.

Propos recueillis par Faustin Akono

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 2

L'AS Vaudou domine

La deuxième journée du Championnat national Ligue 2 zone B, Pointe-Noire et Kouilou, s'est achevée le 11 janvier au complexe sportif de Pointe-Noire. À l'issue de la deuxième journée, l'AS Vaudou termine seul en tête avec six points grâce à sa deuxième victoire face à ASK, deux buts à un.



L'AS Vaudou/Adiac

Victorieuse lors de la première journée du championnat face à La Mancha 2 buts à 1, la formation de l'AS Vaudou a remporté son deuxième match consécutif le week-end dernier face à ASK/PNFA sur le même score et prend momentanément la tête du championnat avec six points, seul au compteur. L'équipe de Destin Palé a deux points d'avance devant Inter de Pointe-Noire (quatre points).

La deuxième journée a été aussi marquée par la victoire de La Mancha et de TP Mokanda. En effet, après leur défaite de la première journée, les deux équipes se sont relevées. La Mancha a atomisé Sersy 4 buts à 0 alors que TP Mokanda s'est contenté d'une courte victoire 1 à 0 face à Tchimagani.

Par ailleurs, EF Total a battu pèlerin, 1 à 0 et Munisport a eu raison de Nathaly's sur le même score. À l'issue de cette deuxième journée, l'AS Vaudou est seule en tête avec six points, suivi d'Inter de Pointe-Noire quatre points. La troisième journée démarre, quant à elle demain, ce mardi avec deux rencontres au programme. TP Mokanda reçoit CS Sersy, FC Pèlerin affronte Munisport. Le 15 janvier, le Club des jeunes dernier du championnat après deux défaites tentera de se relever face à Tchimagani avant le duel, Beni sport contre l'AS Vaudou, le leader du championnat qui joue sa deuxième saison en Ligue 2.

Le calendrier de la Linafoot annonce aussi deux affiches pour le jeudi 16 janvier, Nathaly's/ASK et EF Total/Inter de Pointe-Noire.

La troisième journée sera bouclée, le 17 janvier, par l'unique rencontre qui mettra aux prises Fleur du ciel et La Mancha.

Charlem Léa Itoua

EDUCATION

Le préscolaire et l'école primaire Antoine-Banthoud font peau neuve

La cérémonie de remise officielle des bâtiments de ces structures a eu lieu, le lundi 13 janvier, à Pointe-Noire sous le patronage des ministres Jean Marc Thystère-Tchicacaya et Anatole Collinet Makosso respectivement ministre des Hydrocarbures et ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation. Ils étaient accompagnés de quelques autorités locales concernées, les représentants des associations des parents d'élèves et des invités.

Pour un coût global de 931.604.973 francs CFA, les travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments de ces structures ont concerné quatre pavillons pédagogiques comprenant trois salles de classe chacun soit douze salles d'une superficie de 259,50 m² ; un pavillon pédagogique préscolaire de trois salles d'une superficie de 337 m² ; un pavillon de l'administration primaire et préscolaire d'une superficie de 305,89 m² ; un logement du directeur de 127 m², un bloc sanitaire et un réservoir d'eau de forage ; équipements techniques et d'adduction d'eau potable; la réfection des murs d'enceinte et autres

S'exprimant pour la circonstance, le ministre Anatole Collinet Makosso a signifié que mettre l'homme et la femme au centre du développement et assurer au Congo des ressources humaines bien formées est le crédo du président de la République. « Le gouvernement placé sous l'autorité du Premier ministre Clément Mouamba ne perd pas la moindre opportunité pour affirmer de façon claire cette vision du président de la République à travers la formation d'une élite



Coupure du ruban symbolique par le ministre Jean-Marc Thystère Tchicacaya capable de relever les défis du développement du Congo. L'école, à n'en point douter, est le premier pilier de cette vision, l'une des organisations les plus importantes qui complète le rôle de la famille », a-t-il-déclaré.

Situé au quartier Mvou-Mvou, dans le deuxième arrondissement, et étendu sur une superficie d'environ 4 ha, le site qui abrite actuellement ces bâtiments fut pendant les années 40 l'école publique dénommée Ecole urbaine de garçons de la ville de Pointe-Noire. Ces structures accueillent actuellement

près de mille soixante élèves. La première pierre de ces travaux a été posée le 31 juillet 2019 par le ministre des Hydrocarbures. Ces travaux ont été financés par des sociétés pétrolières Perenco Congo, SNPC, HEMLA E&P Congo, Petro Congo, Kontinent Congo et AOGC. Dans le cadre des contrats de partage de production, il incombe aux sociétés pétrolières de mettre en œuvre des projets de développement communautaires en faveur de la population congolaise sous la tutelle du ministère des Hydrocarbures.

Severin Ibara

OLYMPIADES MATHÉMATIQUES

Ibala Demamboundy Dites lauréat de la deuxième édition

Agé de 16 ans et élève en classe de première, Ibala Demamboundy Dites a remporté la deuxième édition des olympiades mathématiques lors de la finale de cette compétition qui a eu lieu, le 11 janvier, à Brazzaville en présence d'Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

C'est avec une moyenne de 17,25 que cet élève du lycée Nganga-Edouard a été sacré vainqueur de la deuxième édition des olympiades mathématiques. Il a été succédé par Ndinga Carolus Lemagnus (16 ans, Lycée de la révolution, Brazzaville, 17 de moyenne) et Andzoua Eel-Josué (16 ans, Les trois glorieuses, Pointe-Noire, 14 de moyenne). Ils étaient au total dix-huit candidats, issus de Brazzaville et Pointe-Noire, à disputer la finale de cette deuxième édition des olympiades mathématiques, avec en parallèle un concours Miss mathématique.

Organisées par la Société mathématique du Congo, les olympiades concernaient les élèves en classe de première et terminale, ayant moins de 20 ans et le concours Miss mathématique était réservé aux jeunes filles en classe de 4e et 3e âgées de moins de 16 ans pour la catégorie juniors, et celles en classe de première et terminale âgées de moins de 20 ans, pour la catégorie seniors ou lycée.

Après la présélection et la demi-finale par catégorie effectuées dans les deux villes, les candidats ont passé les épreuves finales, le 11 janvier, à la grande bibliothèque de l'Université Marien-Ngouabi dont le dépouillement des copies anonymes des candidats s'est fait par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de



Les finalistes posant avec les officiels et les organisateurs/Adiac

l'alphabétisation.

Une grande réussite saluée par les organisateurs grâce au soutien de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et d'Olive energy. « Au Congo, la première édition des olympiades mathématiques et concours Miss mathématique a eu lieu en avril 2014. Faute de moyens, les éditions de 2015 à 2018 n'ont pas pu se tenir. Aujourd'hui, nous sommes fiers de reprendre avec cette aventure et nous souhaitons également, avec l'aide des partenaires que nous sollicitons d'ailleurs, faire participer nos lauréats à la 28e édition des olympiades panafricaines de mathématiques prévue du 21 au 30 mars à Monastir, en Tunisie. En effet, ils sont brillants, compétents et peuvent

représenter valablement le Congo », a évoqué Basile Bossoto, professeur de mathématiques et président de la Société mathématique du Congo.

Miss mathématique

C'est dans le but d'encourager les jeunes filles du collège et lycée à opter pour les études et carrières scientifiques que l'Union mathématique africaine a lancé le concept de Miss mathématique. Dans la catégorie junior (collège), la première place a été occupée par Waty-po Gladicia Jennifer (14 ans, Groupe scolaire Lionil, Brazzaville, 15 de moyenne) suivie de Malonga Ntinou Marguerite (14 ans, CEG de Ngoyo-B, Pointe-Noire, 13 de moyenne) et Mavoungou Tchanicka So-

raya (14 ans, CEG de la fraternité, Brazzaville, 12,50 de moyenne).

Avec 17 de moyenne, Kissambou Waliton Elisa, âgée de 17 ans et élève en classe de terminale C au lycée Nganga-Edouard a été consacrée miss mathématique lycée. « Aujourd'hui, en tant que miss mathématique, j'invite la jeune fille congolaise à réaliser que les mathématiques ne sont pas un domaine réservé qu'aux hommes. Levons-nous, travaillons dur, croyons en nous-mêmes et représentons fièrement notre pays, le Congo, dans ce domaine », a-t-elle souhaité.

Bilengou Solange Rebecca, 15 ans et Bakala NKaya Déborah, 17 ans, toutes deux élèves du lycée Victor-Augagneur de

Pointe-Noire, se sont positionnées respectivement à la deuxième et troisième place avec des moyennes de 16,50 et 15.

Récompenses des lauréats

S'agissant des prix, outre les médailles décernées à tous les candidats et trophées aux lauréats, la société Olive energy a offert aux vainqueurs un ordinateur, chacun, et une somme de 250 000 FCFA aux premiers de chaque catégorie, 200 000 FCFA aux deuxièmes et 150 000 FCFA aux troisièmes. Aussi la société a-t-elle réservé une enveloppe de 50 000 FCFA pour chaque non-lauréat.

Pour le ministre Anatole Collinet Makosso, le mystère des olympiades réside dans le fait qu'on échoue jamais : soit on gagne, soit on apprend et on se prépare déjà pour la prochaine édition. A cet effet, il a encouragé les efforts des neuf non-lauréats en leur offrant des ordinateurs.

Notons que les olympiades mathématiques et le concours Miss mathématique visent à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique et de stimuler chez les élèves l'initiative et le goût de la recherche ; à inciter les jeunes, notamment les jeunes filles, à se tourner vers les carrières scientifiques ; à permettre aux élèves d'aborder les problèmes mathématiques de manière ouverte en proposant des approches originales.

Merveille Atipo

COMPÉTITIONS CAF 2019-2020

Certaines équipes déjà en quarts de finale

Le Tout-Puissant Mazembe et les Mamelodi Sundowns ont assuré leur place en quarts de finale de la Ligue des champions dès la quatrième journée de la phase de groupe. La même opération a été effectuée par Pyramids FC en Coupe de la Confédération lors des rencontres qui se sont déroulées les 11 et 12 janvier.

Après leur victoire face à Primero de Agosto (2-1) et Usma Alger (2-1), le Tout-Puissant Mazembe et les Mamelodi Sundowns attendent aisément leurs adversaires dans la prochaine étape de la compétition.

Ces clubs ont, en effet, évolué sans faute dans la phase de groupes de la Ligue des champions. Les tombeurs des Congolais de l'Etoile du Congo, les Egyptiens de Pyramids FC, continuent leur ascension en

Coupe de la CAF puisqu'ils sont les seuls à filer en quarts de finale, après leur victoire 2-0 sur Al Masry SC.

Un des favoris à la victoire finale habitué à aller loin en Ligue des

champions, le TP est le premier club qualifié pour les quarts de finale après quatre journées. Grâce à ses dix points au compteur, le TP Mazembe trône sur la poule A avec une avance décisive de huit points sur le 3e Zesco United. Dans l'autre match de ce groupe, Zamalek a pris le dessus sur Zesco United 2-0. L'Espérance de Tunis est également sur les pas de Mazembe et Mamelodi Sundowns car, avec ses dix points au compteur, elle pourrait se qualifier dès le prochain match face au Raja de Casablanca. Sa victoire 2-0, le 12 janvier, à Kinshasa face à AS Vita Club est un acquis dans le groupe D.

Vainqueurs des Algériens de l'Usma (2-1), les Sud-Africains, dans le groupe B, ont aussi assuré leur place en quarts de finale avec une troisième victoire en quatre journées et, surtout, grâce au match nul du WAC de Casablanca sur la pelouse de Petro Atletico (2-2). Pour les Algériens, la messe semble être dite avec seulement deux

points au compteur après quatre journées dans ce groupe C.

Le suspense persiste à la Coupe de la CAF

Au terme des quatre journées de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), Pyramids est le seul à valider son ticket pour les quarts de finale. Le club égyptien a enchaîné un 4e match consécutif victorieux. A domicile contre Al Masry, Pyramids s'est imposé 2-0 et garde la tête du groupe avec douze points. Dans d'autres rencontres, Zanaco a neutralisé ESAE 3-0 tandis que le DCMP s'est relancé grâce à une courte victoire 1-0 sur la Renaissance sportive de Berkane. Horoya n'a pas pu se défaire du Djoliba (0-0). Rangers IFC s'est également neutralisé avec FC Nouadhibou 1-1. De son côté, Al Nasr Benghazi s'impose 2-1 face à Bidvest Wits et Hassania Agadir a étrié FC San Pedro, 3-0. Enyimba FC a largement dominé Paradou AC (4-1).

Rude Ngoma



Le TP Mazembe s'impose devant Primero de Agosto/AFP